

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2022

En application des articles L.2121-25 et L.2131-11 du code général des collectivités territoriales

En présence de : M. BAKHTIARI - Mme AMOZIGH - M. LEPONT - Mme PAGE - M. SLIMANI - Mme LACROIX - M. CRESSIN - Mme DIABY - M. TIMOFTE - Mme EFTEKHARI - M. DE CHAUVIGNY - M. DENIS - Mme AMAR - M. ALTHEY - M. MAHÉ (représenté) - M. SORONELLAS - M. BONNET-MAYER - Mme MARTENOT - Mme PEYROUSE - Mme PERSONNE - Mme OVALDÉ - Mme BUSOLO PONS - Mme JANDAR - M. HAVET - M. SAMOURA - Mme SICÉ - M. JACOBY - M. PAGE - Mme ANKANKA (représentée) - M. KARAR - M. MOREIRA - Mme KACHER - Mme ABADIE - M. PILLON - Mme KALATHASAN - M. TRIGANCE (représenté) - M. HAMMACHE - Mme MARTIAL - Mme AMIMER (représentée).

Par 35 voix POUR (Ensemble, continuons le changement !) et 4 ABSTENTIONS (Neuilly unie), l'assemblée crée **23 postes de conseiller(ère) municipal(e) délégué(e)**.
Le détail est consultable en mairie.

A l'unanimité, les élus adoptent la **charte éthique** transmise à chaque membre du Conseil Municipal.

Par 35 voix POUR (Ensemble, continuons le changement !) et 4 ABSTENTIONS (Neuilly unie), le Conseil municipal approuve la **formation des commissions municipales**.

A l'unanimité, l'assemblée approuve la **composition des commissions municipales** présidées de droit par le Maire, selon le tableau ci-dessous :

Ordre	Intitulé	Composition	Membres désignés
1	Famille – petite enfance – enfance – école	7 membres	- Mme AMOZIGH - Mme AMAR - M. HAVET
2	Sécurité – prévention – tranquillité publique	3 membres	- M. CRESSIN - M. PILLON
3	Urbanisme – patrimoine vert – bâtiments publics – développement durable	6 membres	- M. SLIMANI - Mme PAGE - Mme BUSOLO PONS
4	Commerce – économie – emploi – insertion – tourisme	4 membres	- M. DE CHAUVIGNY - M. SORONELLAS - Mme PEYROUSE
5	Sports – culture – associations – jeunesse	7 membres	- Mme EFTEKHARI - M. DENIS - M. BONNET-MAYER
6	Aînés – santé – solidarité – logement	7 membres	- Mme LACROIX - Mme DIABY - Mme SICÉ
7	Transports – mobilités – espaces publics	7 membres	- M. TIMOFTE - M. MOREIRA - M. PAGE
8	Finances – vie citoyenne	7 membres	- M. LEPONT - Mme AMOZIGH - Mme DIABY
9	Politique de la ville et manifestations en ville	4 membres	- Mme JANDAR - Mme ABADIE - M. KARAR

Par 35 voix POUR (Ensemble, continuons le changement !) et 4 CONTRE (Neuilly unie), les élus adoptent le **règlement intérieur du Conseil Municipal**.

Par 35 voix POUR (Ensemble, continuons le changement !) et 4 ABSTENTIONS (Neuilly unie), le Conseil municipal désigne ses représentants au sein de l'**établissement public territorial Grand Paris Grand Est** : M. LEPONT, Mme MARTENOT, M. SLIMANI, Mme JANDAR, M. PAGE, Mme DIABY.

L'assemblée prend acte de la désignation des **interlocuteurs privilégiés de l'EPT Grand Paris Grand Est** :

Compétences	Interlocuteurs privilégiés
Assainissement - Collecte des déchets ménagers	M. MOREIRA
Plan Climat Air Energie Territorial - Tri sélectif et plan recyclerie	Mme PAGE
Transports et mobilités	M. TIMOFTE - M. PAGE
Aménagement et Urbanisme : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - Règlement Local de Publicité Intercommunal	M. SLIMANI
Habitat et Logement	Mme LACROIX - Mme MARTENOT
Politique de la ville	M. KARAR - Mme DIABY
Développement économique et insertion	M. DE CHAUVIGNY - M. SORONELLAS
Commission locale d'évaluation des charges territoriales (CLECT)	M. LEPONT
Bassin d'apprentissage et Jeux Olympiques 2024	M. DENIS - M. ALTHEY

Par 35 voix POUR (Ensemble, continuons le changement !) et 4 ABSTENTIONS (Neuilly unie), les élus désignent les représentants de l'assemblée à la **commission locale d'évaluation des charges territoriales de Grand Paris Grand Est** : M. LEPONT (titulaire) et Mme MARTENOT (suppléante).

Par 35 voix POUR (Ensemble, continuons le changement !) et 4 ABSTENTIONS (Neuilly unie), le Conseil municipal désigne ses représentants à la **commission locale d'évaluation des charges territoriales de la Métropole du Grand Paris** : M. LEPONT (titulaire) et Mme AMOZIGH (suppléante).

Par 35 voix POUR (Ensemble, continuons le changement !) et 4 ABSTENTIONS (Neuilly unie), l'assemblée désigne M. le Maire comme représentant titulaire et M. TIMOFTE comme second élu suppléant au **comité Stratégique de la Société du Grand Paris**.

Par 35 voix POUR (Ensemble, continuons le changement !) et 4 ABSTENTIONS (Neuilly unie), les élus désignent leurs représentants référents au sein des **conseils de quartiers** :

Conseils de quartier
Monsieur BAKHTIARI - le Maire
Monsieur LEPONT – Maire-Adjoint délégué à la citoyenneté
Elus référents
Président des conseils de quartier
Vice-Président des conseils de quartier
Conseils de quartier
Quartier du Pont des trois communes / Chanoux
Quartier des Primevères
Quartier des Fauvettes nord
Quartier de l'Épi d'or - Blancheville
Quartier des 24 arpentis / 11 novembre
Quartier des Fauvettes
Quartier du Centre / Bords de Mame
Quartier de l'Avenir
Quartier de Maison-Blanche

Par 35 voix POUR (Ensemble, continuons le changement !) et 4 ABSTENTIONS (Neuilly unie), le Conseil municipal désigne Mme PAGE comme représentante pour siéger à la **Commission Locale de l'Eau du SAGE Marne Confluence**.

Par 35 voix POUR (Ensemble, continuons le changement !) et 4 ABSTENTIONS (Neuilly unie), l'assemblée désigne les représentants du Conseil municipal au sein du **conseil d'administration de la SEMINOC** :

- M. Zartoshté BAKHTIARI
- M. Claude LEPONT
- Mme Henriette MARTENOT
- M. Younès SLIMANI
- Mme Djénéba DIABY
- M. Marius TIMOFTE.

A l'unanimité, les élus désignent leurs représentants au **conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale** : Mme LACROIX, Mme DIABY, Mme MARTENOT, Mme PERSONNE, Mme ANKANKA, Mme JANDAR, Mme SICÉ, Mme MARTIAL.

Par 35 voix POUR (Ensemble, continuons le changement !) et 4 ABSTENTIONS (Neuilly unie), le Conseil municipal désigne ses représentants au **comité de la Caisse des Ecoles** comme suit : Mme AMOZIGH, Mme AMAR, Mme PERSONNE, M. BONNET-MAYER.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2022 (suite)

Par 35 voix POUR (Ensemble, continuons le changement !) et 4 ABSTENTIONS (Neuilly unie), l'assemblée désigne ses représentants au sein des établissements du premier degré (maternelles et élémentaires), des collèges et du lycée, comme suit :

ECOLES MATERNELLES	
Amiard	M. BONNET-MAYER
Arc en Ciel	Mme KALATHASAN
Chénier	Mme PERSONNE
Du Hamel	M. CRESSIN
Jaurès	Mme ANKANKA
La Fontaine	M. KARAR
Les Fleurs	Mme KACHER
Les Oiseaux	M. DE CHAUVIGNY
Les Papillons	M. TIMOFTE
Pasteur	M. HAVET
Paul Valéry	Mme PEYROUSE
Rouget de Lisle	Mme Djénéba DIABY

ECOLES ELEMENTAIRES	
Amiard	Mme JANDAR
Cachin	M. PILLON
Chénier	M. DENIS
Du Hamel	M. JACOBY
Jaurès	Mme EFTEKHARI
La Fontaine	Mme AMAR
Pasteur	Mme BUSOLO PONS
Paul Valéry	Mme ABADIE
Rouget de Lisle	M. ALTHEY
Jules Verne	Mme OVALDÉ

	Titulaires	Suppléants
Collège Honoré de Balzac	Mme JANDAR	Mme ABADIE
Collège Georges Braque	M. SLIMANI	M. BONNET-MAYER
Collège Albert Camus	Mme AMOZIGH	Mme DIABY
Lycée polyvalent Cugnot	M. SORONELLAS	Mme KALATHASAN

Par 35 voix POUR (Ensemble, continuons le changement !) et 4 ABSTENTIONS (Neuilly unie), les élus désignent les 2 élus titulaires et les 2 élus suppléants du Conseil municipal pour siéger au sein de la **commission des menus** : Titulaires : Mme AMAR et Mme AMOZIGH et suppléants : Mme KACHER et M. BONNET-MAYER.

Par 35 voix POUR (Ensemble, continuons le changement !) et 4 ABSTENTIONS (Neuilly unie), le Conseil municipal désigne ses représentants au sein du collège « **collectivités territoriales** » de la **Mission Locale Marne aux Bois** comme suit : M. SORONELLAS en tant que titulaire et M. DE CHAUVIGNY en tant que suppléant.

Par 35 voix POUR (Ensemble, continuons le changement !) et 4 ABSTENTIONS (Neuilly unie), l'assemblée désigne ses représentants au **Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation** comme suit : Mme AMOZIGH, M. LEPOINT, M. CRESSIN, Mme DIABY, M. DE CHAUVIGNY, Mme EFTEKHARI, Mme KALATHASAN, M. MOREIRA, M. ALTHEY, Mme MARTENOT, M. PILLON, M. KARAR.

A l'unanimité, les élus désignent leurs représentants aux commissions suivantes :

Commission de délégation de service public	
Titulaires	Suppléants
M. LEPOINT	Mme PEYROUSE
M. MOREIRA	M. MAHÉ
M. BONNET-MAYER	M. SORONELLAS
M. DE CHAUVIGNY	Mme ABADIE
M. SAMOURA	M. TRIGANCE
Commission d'Appel d'Offres et jury de concours	
Titulaires	Suppléants
M. LEPOINT	M. BONNET-MAYER
M. SLIMANI	M. SORONELLAS
M. DE CHAUVIGNY	Mme MARTENOT
M. MOREIRA	M. CRESSIN
M. SORONELLAS	M. TRIGANCE
Commission consultative des services publics locaux	
Titulaires	Suppléants
M. BAKHTIARI	M. TIMOFTE
M. LEPOINT	Mme DIABY
M. MOREIRA	M. CRESSIN
M. MAHÉ	M. HAMMACHE
M. ALTHEY	
<i>Les représentants d'associations</i>	
M. ARCHER – <i>Ermautis</i>	Mme BELLANGER - <i>Association l'Age d'or.</i>

Par 35 voix POUR (Ensemble, continuons le changement !) et 4 ABSTENTIONS (Neuilly unie), les élus désignent les 32 candidats à la **Commission Communale des Impôts Directs**. *La liste est consultable en mairie.*

Par 35 voix POUR (Ensemble, continuons le changement !) et 4 ABSTENTIONS (Neuilly unie), le Conseil municipal désigne ses représentants aux comités conjoints (Ville/CCAS/Caisse des Ecoles) suivants :

Comité Technique	
Titulaires	Suppléants
M. BAKHTIARI	M. PILLON
M. LEPOINT	M. ALTHEY
M. SORONELLAS	Mme LACROIX
M. CRESSIN	M. SAMOURA
Mme DIABY	M. JACOBY
Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail	
Titulaires	Suppléants
M. BAKHTIARI	Mme LACROIX
M. LEPOINT	M. JACOBY
M. CRESSIN	M. PILLON
M. SORONELLAS	M. ALTHEY
Mme DIABY	M. SAMOURA

Par 35 voix POUR (Ensemble, continuons le changement !) et 4 ABSTENTIONS (Neuilly unie), les élus valident l'**application de la réglementation liée à la Dotation Solidarité Urbaine** permettant d'utiliser les taux applicables au calcul des indemnités du maire et des adjoints à l'échelon immédiatement supérieur à celui de la population des communes, visé à l'article L.2123-23 du code général des collectivités territoriales, soit 110% pour le Maire et 44% pour les adjoints.

Par 35 voix POUR (Ensemble, continuons le changement !) et 4 ABSTENTIONS (Neuilly unie), le Conseil municipal fixe les **indemnités de fonction des élus** de la façon suivante :

- Maire :	4 278,34 €
- Maire-Adjoint	1 270,66 €
- Conseiller(ère) Municipal(e) délégué(e) :	233,36 €.

A l'unanimité, l'assemblée fixe la **dotation des élus en moyens informatiques et téléphoniques** pour la durée du mandat 2022-2026.

Par 35 voix POUR (Ensemble, continuons le changement !) et 4 ABSTENTIONS (Neuilly unie), le Conseil Municipal donne délégation au Maire pour prendre des décisions visant à déroger à l'obligation de dépôt pendant toute la durée du mandat, notamment en matière de placements conformément à l'article L.1618-2 du Code général des collectivités territoriales.

A l'unanimité, le Conseil municipal donne **une autorisation générale et permanente** au comptable assignataire à diligenter les poursuites et fixe les seuils en dessous desquels les procédures ne peuvent être engagés.

La séance est levée à 20 heures 15.

L'exemplaire du compte rendu du Conseil Municipal est affiché sur les panneaux administratifs de l'Hôtel de Ville et publié sur le site internet de la ville. Les habitants qui le souhaitent, peuvent consulter en mairie le procès-verbal, ou en demander une copie ou un extrait, par courrier, à M. le Maire, M. BAKHTIARI

